

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Cardiovascular Ultrasound System	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01896-140408/A	Date 2013-12-23
Client Reference No. - N° de référence du client AAFC	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-069-10076	
File No. - N° de dossier EDM-3-36248 (069)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-03	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Glover, Cindy	Buyer Id - Id de l'acheteur edm069
Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3860 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD Canadian Centre for Agri-Food Research in Health and Medicine Room 2035 AAFC-CCARM 351 Tache Ave WINNIPEG Manitoba R2H 2A6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe A Besoin
Annexe B Base de Paiement
Annexe C Index de conformité d'évaluation technique

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T (2007-11-30), Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

-
- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
 - b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères d'évaluation technique obligatoires

- 1) Le système d'échographie cardiovasculaire proposé doit satisfaire aux spécifications techniques minimales obligatoires énoncées à la section 3 de l'annexe A (points 3.1.1 à 3.5.1 inclusivement). Les soumissionnaires devraient indiquer s'ils satisfont à ces

spécifications et, le cas échéant, de quelle manière. Pour l'évaluation de chaque spécification, veuillez vous reporter à l'annexe C, Évaluation technique– Indice de conformité.

1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0222T (2013-04-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de

contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «soumissionnaires admissibilité limitée» du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2014.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Cindy Glover

Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Solicitation No. - N° de l'invitation

01896-140408/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm069

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AAFC

File No. - N° du dossier

EDM-3-36248

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Place Telus Nord 5e étage
10025, avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 1S6

Téléphone: 780-497-3860

Télécopieur: 780-497-3510

Courriel: cindy.glover@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

À déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limitation des dépenses

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25), biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

11. Clauses du *Guide des CCUA*

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
G1005C	Assurance	2008-05-12

ANNEXE A

BESOIN

1. Contexte

L'échocardiographie est un des outils les plus importants pour la recherche en cardiologie et le traitement des maladies cardiaques. Un système d'échographie cardiovasculaire permettant d'examiner la structure et le fonctionnement du cœur chez l'animal et chez l'humain, aussi bien en 2 dimensions qu'en 4 dimensions, est essentiel aux programmes de recherche du Centre canadien de recherches agroalimentaires en santé et médecine. Le système sera utilisé pour analyser la structure du cœur, c'est-à-dire les dimensions des parois et des cavités du cœur. Il servira également à examiner la capacité du cœur de se contracter (fonction systolique) et de se décontracter (fonction diastolique) dans des études portant sur des modèles de maladie cardiaque chez l'animal. Les données produites par ces études seront utilisées pour étayer les allégations relatives à la santé cardiovasculaire associées aux cultures canadiennes contenant des composés bioactifs.

2. Exigences

Le Centre canadien de recherches agroalimentaires en santé et médecine d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, établi à Winnipeg (Manitoba), a besoin qu'on lui fournisse, livre, décharge et installe sur place un (1) nouveau système d'échographie cardiovasculaire n'ayant jamais encore servi, conformément aux spécifications techniques obligatoires énoncées à la section 3 de l'annexe A (Spécifications techniques minimales obligatoires), et qu'on donne de la formation sur place au sujet de ce système.

Le système d'échographie cardiovasculaire doit permettre d'examiner la structure du cœur chez l'animal et chez l'humain, aussi bien en 2 dimensions qu'en 4 dimensions. Par ailleurs, le système doit être conçu pour l'imagerie, comprendre une sonde ayant une fréquence adéquate pour les rongeurs et un poste de travail (ordinateur, système d'exploitation, logiciel d'analyse d'images post-traitement, écran) et offrir la possibilité d'évaluer la masse et la déformation du ventricule gauche chez des rongeurs en 2D et en 4D. Le système d'échographie cardiovasculaire 2D et 4D proposé doit être sur le marché depuis au moins deux (2) ans.

Article 001. Système d'échographie cardiovasculaire

Système d'échographie cardiovasculaire:

Fabricant: _____

Modèle: _____

3. Spécifications techniques minimales obligatoires

3.1 Système d'échographie cardiovasculaire:

- 3.1.1 Doit permettre d'examiner la structure et le fonctionnement du cœur chez l'animal et chez l'humain, aussi bien en 2 dimensions qu'en 4 dimensions.

-
- 3.1.2 Doit être conçu pour l'imagerie.
- 3.1.3 Doit être sur le marché depuis au moins un (1) an.
- 3.1.4 Doit mesurer les paramètres cardiaques suivants:
- i) la fraction de raccourcissement ventriculaire gauche;
 - ii) la fraction d'éjection;
 - iii) la fréquence cardiaque;
 - iv) le débit cardiaque;
 - v) la phase de contraction isovolumétrique;
 - vi) la phase de relaxation isovolumétrique;
 - vii) l'épaisseur du septum interventriculaire en diastole;
 - viii) la taille de la cavité ventriculaire gauche en diastole et en systole;
 - iv) la taille de la masse ventricule gauche en diastole.
- 3.1.5 Doit comprendre deux (2) sondes pour rongeurs: une (1) pour les rats et une (1) pour les souris.
- 3.1.6 Doit offrir des fonctionnalités pour les analyses quantitatives portant sur des rongeurs, à savoir une fréquence d'image plus élevée et une région d'intérêt plus petite.
- 3.1.7 Doit intégrer un écranACL d'au moins 17po de résolutionHD doté d'un rétro-éclairage ajustable et de la capacité de pivoter dans différentes directions.
- 3.1.8 Doit fonctionner de façon optimale avec une profondeur d'image de 0-30 cm, une profondeur de champ minimale de 0-2cm et une profondeur de champ maximale de 0-30cm, selon la sonde.
- 3.1.9 Doit offrir au minimum les modes d'opération suivants:
- i) Doppler pulsé;
 - ii) Doppler couleur;
 - iii) échographie tissulaire2D;
 - iv) échographie tissulaire4D;
 - v) imagerie de déformation;
 - vi) imagerie de la vitesse des tissus;
 - vii) vitesse des tissus en modeM;
 - ix) suivi des tissus;
 - x) échographie d'effort 4D;
 - xi) Doppler spectral;
 - xii) imagerie du flux sanguin.
- 3.1.10 Doit permettre de mesurer et d'analyser les données à l'aide d'outils de stockage de données et de création de rapports.
- 3.1.11 Doit être approuvé par l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou faire l'objet d'une certification équivalente.

3.1.12 Doit être alimenté par un courant de 115V; 8-10A; 60Hz.

3.1.13 Le fabricant du système doit respecter la norme ISO9000.

3.1.14 Le soumissionnaire doit respecter la norme ISO9000.

3.1.15 Le soumissionnaire doit être un revendeur autorisé du système offert.

3.2 Affichage du système:

3.2.1 Doit afficher au minimum les annotations suivantes:

- i) identification du patient ou de l'animal;
- ii) date d'acquisition;
- iii) mode B (gain, plage dynamique, échelle de temps, fréquence);
- iv) mode M (gain, plage dynamique);
- v) mode Doppler (gain, angle, filtre de paroi, échelle de vitesse/fréquence).

3.2.2 Doit permettre au minimum l'affichage d'images en format 4:3 et sous forme de vignettes, d'une ligne de temps et d'images en temps réel et enregistrées, ainsi que la sélection de modes d'affichage en alternance.

3.2.3 Doit intégrer un enregistreur DVD pour le stockage de données et la visualisation de vidéos.

3.2.4 Doit intégrer une fonction de presse-papier pour le stockage de taille réduite et l'examen des images et des boucles enregistrées.

3.3 Logiciel d'accompagnement du système:

3.3.1 Doit permettre d'analyser des images.

3.3.2 Doit permettre un accès instantané à des données brutes et à des outils post-traitement avancés.

3.3.3 Doit permettre l'affichage d'images multiples (écran divisé).

3.3.4 Doit offrir une fonction de protection par mot de passe.

3.3.5 Doit fonctionner sous MS Windows XP ou Windows 7.

3.3.6 Doit offrir une souplesse de configuration, puisqu'il sera utilisé par plusieurs personnes et devra être adapté à différentes préférences individuelles.

3.3.7 Doit avoir un menu interactif.

3.4 Stockage d'images:

3.4.1 Doit permettre le stockage d'images virtuelles4D et reconnaître les formats d'image DICOM, JPEG, MPEG et AVI.

3.4.2 Doit fonctionner avec les données brutes, de manière qu'on puisse modifier le gain, la ligne de base, la carte des couleurs et la vitesse de balayage.

3.5 Transfert d'images:

3.5.1 Doit offrir des fonctions de transfert transparent d'images par courrier électronique.

4. Livraison, installation et formation

4.1 Emballage et expédition: L'emballage et l'expédition doivent être conformes à la norme de l'industrie pour tous les articles afin qu'ils arrivent intacts à destination. Des bordereaux d'emballage doivent accompagner chaque envoi.

4.2 Le fournisseur doit fournir les services d'un ou plusieurs techniciens accrédités pour l'installation du système complet.

4.3 Le fournisseur doit donner une formation sur place au personnel d'Agriculture Canada.

4.3 L'installation et la configuration sur place doivent être effectuées dans les 15 jours suivant la réception du matériel et être terminées en _____ jours. La formation du personnel doit être donnée dans les ____ jours suivant l'installation et être terminée en _____ jours.

5. Soutien technique

5.1 Le fournisseur doit donner un numéro à composer pour obtenir de l'assistance technique et des services concernant le matériel.

5.2 Le fournisseur doit offrir un service d'assistance téléphonique 24 heures par jour et des forums d'assistance en ligne.

6. Garantie

6.1 Le fournisseur doit présenter une description détaillée de la garantie.

6.2 Le fournisseur doit être en mesure d'offrir une garantie de maintenance complète d'au moins 5 ans. Le fournisseur doit fournir à Agriculture Canada à Winnipeg (Manitoba) les services d'un technicien sur place au besoin.

7. Manuels

7.1 Documentation et manuels techniques. Le fournisseur doit fournir avec le système un ensemble complet de documents à jour destinés aux utilisateurs. Le fournisseur peut aussi fournir les manuels

Solicitation No. - N° de l'invitation

01896-140408/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm069

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AAFC

File No. - N° du dossier

EDM-3-36248

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

techniques de référence du fabricant d'origine du matériel concernant le système. Les manuels peuvent être unilingues en anglais ou en français. Le Canada a le droit de traduire tout document technique unilingue dans l'autre de ses deux langues officielles et d'utiliser librement cette traduction pour les besoins du Canada. Ce droit comprendra la liberté de produire des exemplaires pour les besoins du Canada seulement et de détruire ces exemplaires. Le fournisseur n'aura aucun droit sur la traduction.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01896-140408/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AAFC

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-3-36248

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm069

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXEB

BASE DE PAIEMENT

Prix de lot ferme, destination FAB, comprenant l'installation et la formation sur place, la livraison et le déchargement, TPS/TVH en sus, le cas échéant.

<u>Article</u>	<u>Description</u>	<u>Qté</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix unitaire</u>
001	Système d'échographie cardiovasculaire Conformément à l'annexe A, Besoin	1	Lot	_____ \$/lot

ANNEXEC

ÉVALUATION TECHNIQUE– INDICE DE CONFORMITÉ

Il incombe à chaque soumissionnaire de montrer que le produit proposé satisfait à chaque spécification technique minimale obligatoire énoncée à l'annexeA, Besoin. Veuillez fournir les spécifications complètes du produit ainsi que des documents descriptifs et/ou techniques décrivant de façon suffisamment détaillée le fabricant et le modèle du système d'échographie cardiovasculaire proposé pour démontrer la conformité avec chacune des spécifications techniques obligatoires énoncées dans le présent document.

Des commentaires doivent être formulés pour chacune des spécifications énoncées aux points3.1.1 à 3.5.1, inclusivement, de la section3 (Spécifications techniques minimales obligatoires) de l'annexeA– par exemple, une mention «conforme» ou «non conforme» suivie du plus grand nombre de détails possible. Il sera à votre avantage de fournir le plus de détails possible pour justifier vos commentaires et vos allégations de conformité à chacune des spécifications. Veuillez préciser le numéro de page et surligner la spécification dans les documents techniques fournis qui confirment la conformité. S'il n'y a aucun document technique permettant de confirmer une spécification, veuillez le préciser.

L'État N'EST PAS obligé de demander des précisions sur la soumission ou sur les documents techniques fournis à l'appui des allégations. Le soumissionnaire qui ne parvient pas à démontrer qu'il possède une capacité donnée exigée en vertu des présentes peut voir sa proposition jugée irrecevable. Tout écart par rapport aux exigences prescrites doit être clairement indiqué et pleinement justifié.

Les soumissionnaires doivent tenir compte de chacune des spécifications techniques minimales obligatoires, point par point.

Par exemple:

3. Spécifications techniques minimales obligatoires

3.1 Système d'échographie cardiovasculaire:

3.1.1 Doit permettre d'examiner la structure et le fonctionnement du cœur chez l'animal et chez l'humain, aussi bien en 2 dimensions qu'en 4 dimensions.

Réponse du soumissionnaire: «Conforme. Notre produit permet d'examiner la structure et le fonctionnement du cœur chez l'animal et chez l'humain, aussi bien en 2D qu'en 4D... Veuillez consulter notre dépliant ou les pagesXXX du document technique à l'appui de notre revendication.»

3.1.2 Doit être conçu pour l'imagerie.

Réponse du soumissionnaire: «Conforme. Notre système est conçu pour l'imagerie... Veuillez consulter notre dépliant ou les pagesXXX du document technique à l'appui de notre revendication.»

3.1.3 Doit être sur le marché depuis au moins un (1) an.

Solicitation No. - N° de l'invitation

01896-140408/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-3-36248

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm069

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AAFC

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Réponse du soumissionnaire: «Conforme. Notre système est largement utilisé sur le marché depuis cinq ans... Veuillez consulter notre dépliant ou les pagesXXX du document technique à l'appui de notre revendication.»

Et ainsi de suite pour l'ensemble des spécifications.